

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2016

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 34

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/04/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/04/2016 (accusé de réception du 06/04/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention de coopération éducative et culturelle
Musée départemental Breton - Conservatoire de musique et d'art dramatique
de la ville de Quimper**

La ville de Quimper propose un parcours « musée-musique » au musée départemental breton avec la participation de personnels enseignants du Conservatoire et d'artistes invités. Il s'agit de mettre en place la convention pour l'année 2016 permettant le versement d'une participation financière de 3500 euros par le musée départemental breton.

Dans le cadre de sa collaboration avec le musée départemental breton pour la mise en place d'activités culturelles, la ville de quimper propose un parcours musée-musique au musée départemental breton avec la participation de personnels enseignants du Conservatoire.

Le projet inclut treize séances auprès des scolaires et deux séances ouvertes à tout public

Il est proposé de renouveler ce partenariat pour l'année 2016, incluant une participation financière du musée départemental Breton versée à la ville de Quimper pour un montant de 3500 euros sur un budget global de 5 997 euros.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention de partenariat applicable à l'année 2016.